CLUB CONVAINCRE DU RHONE

Conférence du 31 janvier 2023

Réindustrialiser la France et l'Europe, comment ?

par Dominique BOLLIET

Comment pouvons-nous envisager l'industrialisation de la France et de l'Europe ?

Les crises que nous vivons depuis 2020 ont démontré encore une fois l'extrême fragilité de nos économies européennes dépendantes de chaines de valeur déployées dans le monde entier.

Ceci dit, je commencerai par un message positif : la France reste une terre d'avenir, de promesses et d'espoirs.

La France continue de créer des emplois, près d'un million depuis 2019.
La France accueille le plus d'investisseurs internationaux en Europe : 1.200 en 2022,
En 2022, plus d'un million de nouveaux entrepreneurs, + 24 % de nouvelles sociétés.
Les licornes, start up qui atteignent une valeur de plus d'un Milliard d'Euros : 3 en 2019, 26 en 2022, près de 800 levées de fonds pour 11 milliards d'euros...
Selon JP Morgan la France est appelée à devenir la locomotive de la croissance européenne dans les prochaines années.

Autre message positif, l'effet durable du rapport Gallois et du "choc de compétitivité" que l'exécutif Ayrault/Hollande a mis en œuvre.

Compétitivité et industrie: quels résultats 7 ans après le rapport Gallois ?
Novembre 2012, le rapport Gallois "Pacte pour la compétitivité de l'industrie française" présentait 22 propositions. La mesure emblématique du "choc de compétitivité" a été le CICE (crédit d'impôt compétivité/emploi), équivalent à 1,5 point de PIB. Mais n'oublions pas la création de la Banque Publique d'investissement et bien d'autres mesures qui ont été largement partagées.

Sept ans après, la France a stoppé l'hémorragie et commencé à redresser la compétitivité de son industrie. Entre 2013 et 2018 la grande descente des années 2000 s'est arrêtée, les emplois industriels sont stabilisés à 3 millions.
La part de marché en zone Euro n'a baissé que de 0,4 % entre ces deux années. Le taux de marge s'est stabilisé autour de 34 %.

	2000	2013	2018
Part de l'industrie manufacturière dans la VA	16,1%	11,5%	10,9%
Emploi manufacturier dont intérim	4.066 M de salariés	3.078	3.053
Part de marché dans les exports de biens en zone euro	17,6%	14,0%	13,6%
Solde commercial biens	-5,4 Mds€	-61,8	-59,4
Taux de marge industrie manufacturière	38,7%	34,2%	34,7%

On ne peut penser réindustrialiser la France sans le faire dans le cadre de l'Europe.

J'ai construit ma conférence sur l'exploration de trois dimensions :
- **La dimension géopolitique** : construire « L'Europe puissance »
- **La dimension écologique** : comment concevoir en même temps réindustrialisation et transition écologique ?
- **La dimension humaine** : réindustrialiser passe par une réappropriation et un développement des savoir-faire et des compétences, donc une capacité à redonner le goût de l'industrie.

1 - La dimension géopolitique : construire « L'Europe puissance »

Sortir de la confusion souveraineté, puissance et démocratie, qui empêche que les « problèmes de souveraineté » soient posés dans la différenciation de leurs échelles et de leurs domaines, plutôt que sous la forme mythique et inopérante de la souveraineté, au singulier, qui entretient le fantasme d'un pouvoir de décision absolue (recouvrant une impuissance réelle).

Le droit international impose une réponse simple à la définition du « souverain » : le titulaire de la souveraineté, c'est l'État en tant que partie prenante d'un ordre international. Mais cela ne règle pas la question de savoir comment cet État légitime sa souveraineté devant sa population. Dans le débat politique actuel ceux qu'on appelle souverainistes n'envisagent la souveraineté que sous l'angle de l'Etat nation.

1-1 - Souverainisme contre double démocratie

Succomber à l'illusion souverainiste manifeste un désir démocratique, mais ce désir occulte :
- **le droit international**, qui entérine la reconnaissance de la souveraineté par les autres États mais crée des obligations avec les traités et les accords, particulièrement entre pays européens,
- **le droit constitutionnel**, qui garantit le pluralisme du peuple souverain,
- **le droit social**, qui témoigne de l'exigence de solidarité nationale et européenne. Il crée une solidarité de fait entre les générations, les classes sociales. Le droit social européen commence

à prendre de plus en plus de consistance (« les 20 principes du socle européen des droits sociaux sont les balises qui nous guident vers une Europe sociale forte qui soit **équitable, inclusive et riche en perspectives » ; source : UE)**.

L'invocation souverainiste de la « souveraineté nationale » n'apporte aucune réponse aux problèmes qui la suscitent : les conditions de l'autonomie stratégique des États européens, de leur capacité à faire face à la crise écologique et aux impératifs de la justice sociale, de l'indépendance de la puissance publique par rapport aux marchés financiers. Les souverainistes au pouvoir ne vont pas très loin.
Giorgia Meloni est en train de suivre la voie de Mario Draghi en s'inscrivant dans les règles de la régulation européenne. Les Britanniques voient les limites de leur souveraineté en dehors de l'Europe. Orban, qui joue contre l'Europe devant sa population, finit par prendre les subventions de l'UE qui représentent 8% du PIB hongrois.

L'enjeu décisif n'est pas de « récupérer » une souveraineté nationale perdue, il est de conforter l'autonomie stratégique des nations européennes par une puissance publique européenne digne de ce nom.

Loin d'abandonner l'idée de souveraineté, l'idée est de la distribuer sur une pluralité d'instances par une « *double démocratie* », nationale et européenne, loin de l'imaginaire « unité républicaine » faiblement démocratique[1].

1-2 - Le « trilemme de Rodrik »

Énoncé en 2007 par l'économiste Dani Rodrik, le « trilemme de Rodrik » pose l'impossibilité de disposer simultanément de « *l'hyper-globalisation* », de la souveraineté nationale et de la démocratie : il faut sacrifier un des termes du trilemme aux deux autres.

Si nous voulons disposer de la démocratie et de la souveraineté nationale, alors nous devons fortement réguler la globalisation, comme entre 1945 et 1979.

Si nous voulons poursuivre l'unification du marché global, nous devons ou bien sacrifier la démocratie à la souveraineté nationale (c'est la voie des régimes autoritaires, à commencer par la Chine), ou bien dépasser les États-nations dans une démocratie transnationale, c'est-à-dire sacrifier la souveraineté nationale.

L'Union européenne est-elle une préfiguration de cette possibilité autour de son marché intérieur? C'est en tout cas l'hypothèse dans laquelle je me situe.
Le « trilemme de Rodrik » pointe le cœur de nos difficultés présentes.

L'objectif politique de l'UE, n'en déplaise à certains, cherche à :

- rééquilibrer une mondialisation faite au service des intérêts du capital,
- rétablir les droits du travail, de la démocratie et de l'écologie.

La mondialisation repose sur une asymétrie corrosive. Les accords commerciaux et les règles internationales sont conçus d'abord en fonction des besoins du capital. Son modèle économique est le principe du ruissellement : les avantages pour les investisseurs rejailliront sur la société sous forme de meilleurs emplois et de recettes fiscales.
L'objectif de l'Union Européenne est bien de redonner voix égale au travail et au capital dans la définition des règles de la mondialisation, conforter l'OIT par rapport à l'OMC et au FMI. C'est ce que soutien Alain Supiot[2].

[1]Michel Aglietta et Nicolas Leron, *La Double Démocratie. Une Europe politique pour la croissance*, Paris, Seuil, 2017.
[2] Alain supiot, L'esprit de Philadelphie - La justice sociale face au marché total, Points, Seuil.

La priorité des accords internationaux doit être d'améliorer le fonctionnement de l'État-nation, et non de l'affaiblir. Les institutions mondiales doivent servir à renforcer les normes démocratiques clés, notamment en matière de fiscalité, de droit du travail et de protection de l'environnement. Dans l'ensemble, il faut que les négociations mondiales passent d'un « échange d'accès au marché » à un « échange de souveraineté politique ».

Pour les pays en développement, cela conduit à lever les restrictions sur les politiques industrielles, les brevets, les droits d'auteur et la gestion des comptes de capital.
Pour les économies avancées, cela conduit à élargir les possibilités de recours contre le *dumping* social et le commerce déloyal. Il serait naïf de compter sur l'OMC pour cela.

1-3 - David Djaïz La souveraineté à l'ère planétaire

David Djaïz[3] prolonge les analyses de Rodrik pour montrer comment le rétablissement d'une puissance publique capable de « *réencastrer l'économie dans le social et dans le système-Terre* » appelle une souveraineté plurielle et hybridée, qui maintient le niveau national tout en lui adjoignant un niveau local et un niveau européen.
Il voit deux enjeux importants : il nous faudra redistribuer la souveraineté pour recouvrer la maîtrise du temps et de l'espace nécessaire à la gestion de la planète et que nous avons perdus.

Les trois âges de l'interdépendance

Entre 1945 et 1975, le premier âge de l'interdépendance peut être qualifié d'*internationalisation*. Les États-nations vainqueurs inaugurent un nouvel ordre international, pensé pour assurer une paix durable, fondé sur une augmentation continue des échanges économiques, étroitement contrôlée par les États souverains. Ces Etats nation restent maîtres du jeu.

La décennie 1979-1989 ouvre une nouvelle ère, qui peut être qualifiée de *mondialisation*, marquée par la montée de l'interdépendance et par le fait que l'État reste présent mais ressemble de plus en plus à un « sujet passif », partiellement dépossédé de sa souveraineté et concurrencé par d'autres acteurs, publics comme l'UE ou les collectivités territoriales, privés comme les firmes multinationales. Les États sont mis sous pression, sommés de réduire la fiscalité des facteurs de production mobiles (capital, travail qualifié), sous peine de perdre en compétitivité.

Avec la crise de la Covid-19, nous entrons dans un troisième âge de l'interdépendance planétaire, que David Djaïz propose d'appeler *planétarisation ou ère planétaire*. Parce que la planète Terre, en tant que système bio-géo-physique avec tous les vivants qui l'habitent, est devenue un objet majeur de l'histoire universelle. L'ère planétaire marque une différence de nature par rapport à l'ère mondialisée, les « problèmes publics » – économiques, financiers, informationnels – qui se posaient à l'ère précédente deviennent des sous-ensembles d'une question plus vaste, la *question planétaire*.

Quid de la souveraineté ? Elle suggère une idée d'*indépendance*, à première vue incompatible avec l'*interdépendance totale* de l'âge planétaire. La souveraineté doit être orientée vers le soin porté à la planète. La mondialisation a substitué au paradigme de la souveraineté une grammaire de marché, favorisant la « déspatialisation» et le « présentisme » accélérés par la révolution numérique : dans le téléphone, il y a le monde.

Elle a aussi instauré une discipline de marché à l'intérieur même des nations démocratiques, en bridant services publics et État social. Ce libre-échangisme total dénie toute épaisseur spatiale

[3] David Djaïz La souveraineté à l'ère planétaire Esprit, MARS 2022

et temporelle au gouvernement des hommes, donc à l'affirmation de la souveraineté. A première vue, il est tentant d'affirmer que l'*ère planétaire* impose un art de gouverner fondé sur une même répudiation de la souveraineté. C'est en réalité tout le contraire.

A l'ère de l'histoire planétaire, les États-nations demeurent des sujets agissants essentiels. Il n'y aura pas de décarbonation sans compétition technologique et géopolitique entre États, surtout après le spectaculaire revirement chinois qui a vu le président Xi Jinping annoncer un objectif de neutralité carbone pour son pays à l'horizon 2060. Cette action sera un mélange de coopération et de franche compétition à travers des politiques énergétiques, industrielles, scientifiques et technologiques concurrentes.

L'ère planétaire nous enjoint :

- **de retrouver une maîtrise du temps :** une politique industrielle ambitieuse suppose un effort de planification et de mutualisation des risques, qui ne peut être porté que par une puissance publique engagée dans une action de long terme ;
- **de renouer avec la maîtrise de l'espace, avec une difficulté : les périmètres géographiques du social et de la Terre ne sont pas homothétiques**. L'État-nation reste le périmètre géographique privilégié du social. La planète est le périmètre pertinent pour le réchauffement climatique, elle ne l'est pas pour la gestion de l'eau ou celle d'un parc naturel.

Un retour de la souveraineté s'impose donc à l'ère planétaire, après son oubli à l'ère mondialisée, mais pas à n'importe quel prix : un *retour enrichi* et *complexifié*. Il faut réencastrer l'économie dans le social *et* dans le système-Terre.

Cette souveraineté devient dynamique et plurielle, elle désigne la capacité d'une collectivité à établir des périmètres pertinents ajustés à la diversité des intérêts et des attachements matériels, dans un monde d'interdépendances sociales et écologiques.

Cette pluralité de la souveraineté est aussi proposée par Céline Spector, philosophe politiste, qui oppose au modèle rousseauiste de la volonté générale le modèle, théorisé par les fédéralistes états-uniens, d'une distribution de la souveraineté du peuple sur différentes instances et différentes échelles (l'Etat fédéré et la fédération des Etats). Elle défend l'idée de recréer cette souveraineté partagée au sein de l'Union Européenne. Elle considère que l'Europe est dans la situation des Etats Unis en 1795 qui a assuré une dette fédérale.

1-4 - Le peuple européen est l'association de peuples libres et égaux qui affrontent ensemble ce qu'ils ne peuvent surmonter seuls.

Dans son livre *No demos ?*, Céline Spector défend l'idée d'une souveraineté partagée entre le niveau local et le niveau fédéral, par un peuple européen émergeant comme l'association de peuples libres et égaux, qui se donnent des institutions et des normes communes pour affronter ensemble ce qu'ils ne peuvent surmonter seuls.

Nous vivons un moment hamiltonien[4] : l'accord trouvé sur le plan de relance européen fait prendre au sérieux les tendances à la fédéralisation, à l'opposé des tendances à la dissolution, voire à la sécession, qui mobilisent les forces souverainistes. Les fédéralistes américains ont trouvé la parade : l'exercice de la souveraineté peut être distribué entre les niveau fédéral et local, à condition que sa source réside dans le peuple, dont tout pouvoir émane. La souveraineté s'apparente alors à un faisceau de droits, ou à un ensemble de compétences.

[4] La notion de *« moment hamiltonien »*, renvoie à la fédéralisation de la dette américaine en 1790, étape décisive de l'histoire fédérale des Etats-Unis.

L'enjeu : comprendre comment distribuer ces pouvoirs, et comment penser leur articulation. Nous ne pouvons mener la transition énergétique qu'au niveau européen, en attente d'une coordination au niveau mondial. C'est l'application du principe de subsidiarité. Certains « biens publics » ne peuvent être produits qu'à l'échelle européenne : la transition écologique et énergétique, la sécurité commune et le numérique.

Les grandes raisons d'être du projet européen, la paix, la prospérité et la liberté, doivent s'accompagner d'un nouveau *telos*, la solidarité. Une solidarité entendue non seulement comme un principe de coopération loyale entre les États membres, mais aussi au sens de la justice. Ce nouveau *telos* permettrait de remédier à l'asymétrie actuelle entre un ordre économique fédératif fondé sur les deux grands principes du droit européen (la libre circulation et la non-discrimination sur la base de la nationalité) et un ordre politique qui reste coopératif, intergouvernemental.
Remédier à cette asymétrie, c'est lutter contre les injustices créées par le marché intérieur européen qui ne sait pas éviter le *dumping* social et le *dumping* fiscal.

1-5 - L'UE : autonomie stratégique, puissance, ou souveraineté ?

Le triptyque souveraineté, unité, démocratie, clé de voûte du discours européen du président Macron, est problématique. L'emploi du terme « souveraineté » porte l'affirmation de l'Europe comme acteur stratégique, conscient de ses intérêts et de ses valeurs, prêt à les défendre dans le nouvel ordre mondial. Mais en réalité, il s'agit plutôt d'autonomie stratégique et d'Europe puissance, non de souveraineté à proprement parler. Emmanuel Macron parle bien d'ailleurs d'autonomie stratégique, lorsqu'il nomme «*les six clés de la souveraineté européenne* » (la sécurité et la défense, le contrôle de nos frontières, la politique étrangère, l'agriculture, le numérique et l'économie industrielle, corrélée à la monnaie).

La souveraineté européenne, nouvelle appellation de la puissance de marché de l'Union : « *la souveraineté,* […] *c'est la puissance économique industrielle et monétaire* », qui « *passe bien entendu par la politique énergétique et la politique numérique* », sans oublier « *la poursuite d'une politique spatiale ambitieuse* ». Le discours de la Sorbonne n'accroche pas la dimension constitutive du politique, du faire-société, de ce qui soude une communauté politique : la légitimité politique.

Qu'est-ce donc alors que l'UE ? Elle se révèle une super-agence de coordination interétatique et de régulation d'un marché intérieur, doublée d'une agence de développement sectoriel (politique agricole commune, recherche, insertion…) et territorial (fonds de cohésion), à laquelle on a adjoint un fédéralisme monétaire indépendant. C'est précieux, mais cela ne fait pas encore une démocratie, disposant de la capacité collective à agir sur la réalité commune par la production de **biens publics** en **phase avec la nécessaire bifurcation écologique**.
Je préfère, à partir de là, parler de bifurcation plutôt que de transition écologique pour exprimer le caractère radical de la mutation que nous devons opérer pour maintenir l'habitabilité de notre planète.

Cette mutation, on l'aura compris, passe pour moi par une complexification/redéploiement de la souveraineté. Et c'est au sein de l'UE que ce processus m'apparait le plus avancé car, d'une part, l'UE nous a déjà obligé à recomposer notre souveraineté, d'autre part, c'est en son sein qu'émerge le plus vite le lien entre la souveraineté de chaque citoyen et la souveraineté de l'humanité dans son ensemble.

C'est, de mon point de vue, le programme qui nous incombe dans la décennie à venir.

2 - L'Europe en quête d'une politique industrielle en phase avec la bifurcation écologique

La politique industrielle a longtemps été, dans la doctrine économique dominante et dans les règles européennes, cantonnée à des mesures horizontales, touchant l'ensemble des secteurs d'activité, dans l'objectif de corriger les défaillances de marché sans fausser la concurrence.

Pendant la décennie 2010 qui a succédé à la crise financière de 2008, ce paradigme autour de la politique industrielle a évolué en parallèle d'une montée des tensions économiques et d'un recul de la place des pays européens dans l'ordre économique mondial. L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2005 a en apparence permis d'intégrer un acteur majeur de l'économie dans ce corpus de règles de juste concurrence. La montée de la puissance d'une Chine autoritaire, la pandémie de covid-19, puis la guerre Russo-ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, ont fini de mettre à bas ce consensus et ont réhabilité l'urgence d'une politique industrielle, européenne et française.
Il y a des enjeux communs, il faut faire émerger des champions européens, c'est-à-dire de sortir de la concurrence non faussée, permettre la fusion entre Siemens et Alstom, contrairement à la décision d'interdire cette fusion, prise en février 2019. L'Europe commence à construire une politique sectorielle.

2-1 - Le plan von der Leyen à Davos en janvier 2023

La présidente de la Commission européenne, en réponse à *l'Inflation Reduction Act*[5] adopté par les États-Unis (plan d'investissement dans les technologies propres de 369 mds de $), a posé les jalons d'une politique industrielle européenne, en quatre volets :

- une amélioration du cadre réglementaire favorable aux technologies « propres ». L'Union Européenne est à l'aise avec ce sujet qu'elle maîtrise bien.
- un allègement des règles relatives aux aides d'État, avec la création d'un « fonds de souveraineté » dont le financement reste encore à définir.
- une révolution des talents « pour mener à bien la transition ». Il y a une dimension de formation, de mobilisation du travail.
- des accords de libre-échange « équitables et ouverts » en faveur de la neutralité carbone. Une idée typique du fonctionnement de l'Europe. Le libre échange sera conditionné à la bifurcation écologique.

L'UE a pris les devants, avec le pacte vert pour l'Europe : neutralité climatique d'ici à 2050 et baisse de nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030. Sa force de frappe en matière d'investissement est sérieuse : le plan d'investissement de 800 milliards d'euros, NextGenerationEU, le Fonds pour une transition juste, REPowerEU instrument spécifique pour l'énergie et d'autres instruments économiques.[6]

Selon l'AIE, d'ici à 2030, la valeur du marché des technologies d'énergie propre avoisinera les 650 milliards de dollars par an — soit plus du triple d'aujourd'hui. L'Europe n'est plus un nain dans ce domaine. Pour prendre de l'avance dans cette course à la concurrence, nous devons continuer d'investir dans le renforcement de notre base industrielle et rendre l'Europe plus propice aux investissements et à l'innovation.

---

[5] L'Inflation Reduction Act rapproche les États-Unis de leur objectif de réduction de 50 % des émissions de CO2 en 2030. Les différentes projections réalisées par Rhodium Group, Energy Innovation de Princeton concluent que l'IRA devrait permettre aux États-Unis d'atteindre en 2030 un niveau d'émissions de CO2 40 % inférieur à celui de 2005 — soit une baisse de 10 à 15 points supérieure à celle prévue.

[6] Dans leurs plans de relance nationaux, les États-membres se sont engagés à consacrer au moins 37 % du montant total à la transition verte. Ce chiffre s'élève à 83 milliards d'euros en Italie, 30 en Espagne, 20 en France et Pologne et 11 en Allemagne. Au total, il s'agit d'environ 215 milliards d'euros. De plus, le budget de l'Union pour la période 2021-2027, d'un montant de 1 074,3 mds d'euros, consacre 30 % des dépenses à travers les différents programmes à la lutte contre le changement climatique. »

Le premier pilier traitera de la vitesse et de l'accès.
Le déploiement rapide et la création de conditions favorables aux secteurs essentiels à la réalisation de l'objectif « zéro émission », l'énergie éolienne, les pompes à chaleur, l'énergie solaire, l'hydrogène propre.
Nous proposerons un nouveau règlement pour une industrie à zéro émission qui suivra le même modèle que celui sur les semi-conducteurs. L'objectif consistera à concentrer les investissements sur des projets stratégiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. »
« Pour les terres rares indispensables à la fabrication des technologies clés, l'Europe dépend aujourd'hui à 98 % d'un seul pays : la Chine[7]. Prenez le lithium. Avec à peine trois pays représentant plus de 90 % de la production de lithium, toute la chaîne d'approvisionnement est devenue incroyablement tendue. »

Le deuxième pilier de notre plan industriel encouragera l'investissement dans les technologies propres et le financement de leur production.

Pour maintenir l'attractivité de l'industrie européenne, nous proposerons d'adapter temporairement nos règles en matière d'aides d'État. Les calculs seront plus faciles. Les procédures plus simples. Les approbations, accélérées.[8]
Mais nous savons aussi que les aides d'État ne seront qu'une solution limitée, à laquelle seuls quelques États-membres peuvent recourir. Si nous voulons éviter un effet de fragmentation du marché unique et soutenir la transition vers des technologies propres dans l'ensemble de l'Union, nous devons également augmenter le financement de l'Union.

« À court terme, nous constituerons un fonds de souveraineté européen dans le cadre de l'examen à mi-parcours de notre budget dans le courant de l'année.
La Commission devrait présenter une proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 au cours du premier trimestre 2023[9] .»

Le troisième pilier du plan industriel du pacte vert consistera à développer les compétences nécessaires pour mener à bien la transition.
« Nous aurons également besoin d'une forte croissance des compétences et de la disponibilité de travailleurs qualifiés dans ce secteur. Cela vaudra dans tout ce que nous entreprenons, qu'il s'agisse de réglementation ou de finance, et sera une priorité pour notre Année européenne des compétences.[10]

Le quatrième pilier sera destiné à faciliter un commerce équitable et ouvert qui profitera à tous.
« Pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale grâce aux technologies propres, il nous faudra des chaînes d'approvisionnement solides et résilientes. Nos économies s'appuieront de plus en plus sur le commerce international alors que la transition s'accélère pour ouvrir

---

[7] Le règlement sur les matières premières critiques (Critical Raw materials, ou CRM) vient en complément de la liste des matières premières considérées comme critiques par l'Union lancée en 2011. En neuf ans, le nombre de CRM est passé de 14 à 30, témoin de la complexification des chaînes d'approvisionnement. Cette stratégie passe avant tout par l'accélération du recyclage, l'établissement de partenariats stratégiques avec le Chili, l'Australie ou le Canada, ainsi que l'augmentation de l'extraction de matières premières critiques sur son propre territoire.

[8] L'adaptation des règles en matière d'aides d'État, réponse à la loi américaine sur l'inflation, mise en avant par la Commission, et par la France et l'Allemagne dans une proposition commune en décembre.

[9] La solution proposée par la présidente de la Commission, entre assouplissement des règles en matière d'aide d'État et fonds commun, ressemble à un compromis entre les positions exprimées par les commissaires Thierry Breton et Margrethe Vestager. Il est intéressant de noter que la proposition de la Commission reprend presque intégralement les propositions françaises qui avaient circulé la semaine du 9 janvier. En effet, Paris privilégie une approche en deux temps : la constitution d'un « fonds d'urgence » qui s'appuierait « largement » sur des financements existants puis la mise en place d'un fonds de souveraineté d'ici fin 2023, pour lequel une réflexion sur « l'origine possible des financements » devra être menée.

[10] La proposition de mise en place d'une « Année européenne des talents » (European Year of Skills), a été adoptée le 12 octobre dernier. Cette initiative part du constat qu'il existe d'importantes pénuries de personnels dans des secteurs-clefs comme la construction, les soins de santé, l'ingénierie ou les technologies de l'information. Celle-ci vise également à stimuler le suivi de formations ainsi que l'acquisition de compétences numériques de base.

davantage de marchés et accéder aux intrants dont l'industrie a besoin. Il nous faut un programme commercial ambitieux, qui tirera aussi le meilleur parti des accords commerciaux, par exemple avec le Canada ou avec le Royaume-Uni. Nous travaillons à conclure des accords avec le Mexique, le Chili, la Nouvelle-Zélande et l'Australie — et à obtenir des avancées avec l'Inde et l'Indonésie. Il nous faut également relancer les débats en ce qui concerne l'accord du Mercosur.[11] Parce que le commerce international est essentiel pour aider notre industrie à réduire les coûts, à créer des emplois et à développer de nouveaux produits. »

« Lorsque le commerce n'est pas équitable, nos réactions doivent être plus vigoureuses. La Chine domine la production mondiale dans des secteurs tels que les véhicules électriques ou les panneaux solaires, qui sont essentiels à la transition. Mais la course à la neutralité carbone doit reposer sur des conditions de concurrence équitables. La Chine encourage ouvertement les entreprises grandes consommatrices d'énergie situées en Europe et ailleurs à délocaliser tout ou partie de leur production sur son territoire. La Chine, qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2060, subventionne massivement son industrie et restreint l'accès à son marché pour les entreprises de l'Union.
Nous devons donc nous concentrer sur la réduction des risques plutôt que sur le découplage. Cela implique que nous utilisions tous nos outils pour faire face aux pratiques déloyales — y compris le nouveau règlement relatif aux subventions étrangères. Nous n'hésiterons pas à ouvrir des enquêtes si nous estimons que nos marchés publics ou d'autres marchés sont faussés par de telles subventions. »
On appréciera la formulation « **nous concentrer sur la réduction des risques plutôt que sur le découplage », qui marque la différence d'approche des relations Chine/UE par rapport à l'approche Chine/Etats-Unis, dans un contexte de confrontation[12].**

2- 2 - « Il faut changer la méthode et les objectifs de notre politique commerciale »
CHARLES MICHEL, Président du Conseil Européen

« Nous ne pourrons continuer à soutenir l'Ukraine que si nous défendons notre économie et notre marché intérieur, qui reste notre plus grand atout. Il est crucial que nous répondions à l'initiative américaine, de manière lucide et rapide. L'année 2023 sera décisive pour la décennie qui vient. Il nous faut absolument convaincre les Américains de réserver à l'UE au minimum le même traitement que le Mexique et le Canada. »

J'estime nécessaire un paquet de mesures.
En premier lieu, nous allons vers une adaptation du régime des aides d'Etat. Il faut renoncer à une approche au cas par cas, dossier par dossier, qui conduirait à une fragmentation du marché unique. Depuis le Covid, nous avons accepté l'idée d'aides très larges.

Deuxièmement, nous devons flexibiliser l'utilisation des financements européens existants. Cela signifie que les fonds de programmes qui ne sont pas utilisés complètement peuvent basculer sur un autre programme.

---

[11] Un élément risque toutefois de compliquer les ambitions de la Commission : à la fin de l'année 2022, l'accord sur la taxe carbone aux frontières doit couvrir dans un premier temps les importations de fer, d'aluminium, d'acier, d'engrais, d'électricité, d'hydrogène et de ciment. Si l'instrument peut devenir clé dans les discussions autour du rôle qu'a le commerce dans la lutte contre le changement climatique, il attire de nombreuses critiques, étant perçu comme protectionniste. »

[12] Afin de limiter les distorsions à même de nuire à la libre concurrence au sein du marché unique, le Conseil a adopté en novembre 2022 un règlement relatif aux subventions étrangères faisant suite à une proposition de la Commission datant de mai 2021. Ce nouveau cadre vise à combler un vide réglementaire : il permet à la Commission de corriger des distorsions au sein du marché unique, engendrées par des subventions étrangères accordées aux entreprises exerçant des activités sur le territoire européen. Les entreprises chinoises mais également américaines sont particulièrement visées par ce règlement. L'étiquette « protectionniste » colle-t-elle véritablement quand un pays privilégie sa sécurité nationale par rapport au commerce extérieur ? A l'ère de la confrontation entre les deux plus grandes puissances, dont les idéologies s'opposent et les économies s'entremêlent, le terme de *« friend-shoring »* semble plus approprié. D'abord utilisé par la secrétaire au Trésor américaine, Janet Yellen, il a été théorisé par la ministre de finances canadienne, Chrystia Freeland, lors d'une réunion à Washington en octobre 2022 : on ne commerce qu'avec ceux qui partagent les mêmes valeurs démocratiques.

Troisièmement, nous devons envisager une extension du programme SURE mis en place pendant la pandémie pour préserver le marché du travail.

Quatrièmement, l'idée d'un fonds souverain européen est lancée.

Enfin, notre politique commerciale rencontre deux problèmes :

- **le premier, méthodologique, c'est le manque de transparence[13] ;**
- **le deuxième problème concerne la substance et nos objectifs.**

« Nous en sommes venus à vouloir tout résoudre via nos accords commerciaux : développer les échanges et accroître la prospérité, imposer des standards minimaux sur les conditions de travail, mais aussi sur le climat, l'environnement. A force de trop en vouloir, de rester ambigus entre nous sur nos objectifs prioritaires, à la fin nous ne pouvons plus décider quoi que ce soit. »

2-3 - La Boussole stratégique à l'épreuve : les prémices d'une industrie européenne de la défense

Adoptée en mars 2022, la Boussole stratégique est le premier livre blanc pour la défense européenne. **Dans un contexte de dégradation de notre environnement stratégique marqué par le retour de la guerre en Europe, le renforcement de la compétition entre puissances étatiques et la persistance des crises dans notre voisinage et dans le monde, l'Union européenne franchit un nouveau cap dans sa politique de défense et de sécurité en se dotant des moyens nécessaires pour faire face aux menaces et défis actuels comme futurs.**
Fruits de travaux débutés en 2020 entre les institutions et les Etat-membres, la boussole stratégique repose sur une analyse commune des menaces et vulnérabilités auxquels les Européens sont collectivement confrontés.
Sur la base de cette interprétation commune de notre environnement sécuritaire, **la Boussole établit les grandes orientations stratégiques et les nouvelles initiatives européennes à mettre en œuvre afin de permettre aux européens de défendre leurs intérêts et leur liberté d'action partout où cela est nécessaire : mers et océans, espace aérien, espace exo-atmosphérique, cyberespace, espace informationnel.**
L'évolution de l'environnement stratégique et sécuritaire européen impose de faire un saut décisif et d'accroître notre capacité à agir, de renforcer notre résilience et d'investir davantage dans nos capacités de défense, de manière complémentaire aux efforts fournis dans le cadre de l'OTAN. L'industrie de défense européenne se retrouve dans une crise de croissance et court le risque de la fragmentation. Suite à l'invasion russe de l'Ukraine, de nombreux pays européens ont annoncé une augmentation de leur budget de défense pour 2023. À cela s'ajoutent des commandes d'armes de 2022, destinées directement à l'Ukraine ou aux stocks européens[14]. L'industrie de défense européenne doit faire face à des difficultés pour répondre à cette demande accrue. Si les choix annoncés dans les capitales ne se traduisent pas forcément par des achats de systèmes européens, la Commission européenne encourage les États-membres à se servir des mécanismes européens pour renforcer la base industrielle et technologique de l'Europe de la défense[15].

---

[13] Le Conseil donne un mandat à la Commission qui négocie avec les pays tiers et revient avec un texte dont a l'impression qu'il est à prendre ou à laisser, ce qui crée de la frustration, notamment au niveau des parlements nationaux et des sociétés civiles, qui ne sont pas impliqués. Nous devrions nous inspirer des négociations autour du Brexit, pendant lesquelles la Commission, le Parlement européen et le Conseil ont collaboré étroitement, avec une implication constante des Etats membres.

[14] La facilité européenne pour la paix (FEP) est un instrument extrabudgétaire qui a pour objectifs d'améliorer la capacité de l'Union à **prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale**, en permettant le financement d'actions opérationnelles relevant de la **politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** et ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense. Le **plafond financier** de la FEP est fixé à 5,692 milliards d'euros en prix pour la période 2021-2027.

[15] L'exemple le plus évident dans ce contexte est l'Allemagne, qui a fait le choix d'acquérir 35 avions de combat de type F-35 de production américaine. D'autres pays européens, à l'instar de la Finlande, ont pris des décisions similaires. Ces acquisitions auront un impact sur les stratégies d'acquisition de ces pays sur le moyen et long terme, et démontrent clairement que l'idée de « *buy European* » est loin d'être acquise. De manière similaire, les différends entre la France et l'Allemagne concernant la construction du système de combat aérien du futur, le SCAF, ont clairement démontré les difficultés qu'impliquent des projets multinationaux dans le domaine de la défense.

2 -4 - La transition écologique pour construire l'Europe puissance

Notre dépendance aux énergies fossiles est notre principale vulnérabilité. C'est notre modèle énergétique qu'il faudra transformer : à l'Union de siffler la fin de la dispersion énergétique des États membres et de s'affirmer comme une puissance industrielle verte, conjuguant souveraineté et écologie. Car ce ne sera que si les Vingt-Sept quadruplent leurs efforts de transition écologique qu'ils tiendront leur objectif de réduction d'émission de gaz à effet de serre pour 2030.

Suite à la déclaration de Versailles en mars 2022 visant à réduire la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des importations énergétiques russes, la Commission européenne a construit un plan, REPowerEU, qui vise justement à se passer du pétrole, gaz et charbon russes d'ici à 2027. C'est l'heure de « l'écologie de guerre »

Opérer un découplage énergétique entre l'Union européenne et la Russie est une urgence stratégique vitale, mais elle n'est pas suffisante. Pour rendre l'Europe souveraine, le découplage doit servir un double objectif : énergétique et climatique. L'enjeu est de taille : l'Europe a pour objectif de baisser d'au moins 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, soit une réduction de 25 points en seulement sept ans. Un défi immense puisque le rythme annuel de réduction doit quadrupler, ce qui implique des transformations d'une ampleur inédite de notre économie. L'écologie de guerre apparaît alors comme un concept solide pour faire face à ce double défi énergétique et climatique. Développée par Pierre Charbonnier dans le Grand Continent, l'idée d'écologie de guerre revient à acter une mobilisation générale en faveur de la transition écologique et de la sobriété.

Beaucoup d'autres chantiers du Pacte vert européen doivent se concrétiser : la décarbonation de l'industrie et la mise à l'échelle de l'hydrogène renouvelable, notamment pour la production d'acier, le triplement du rythme de rénovation annuelle du bâtiment, le remplacement d'au moins 10 millions de chauffages au fioul ou au gaz par des pompes à chaleur dans les cinq prochaines années, le soutien au développement des véhicules électriques de petite taille accessibles aux classes moyennes, etc.

La transition écologique pour construire l'Europe puissance
Ces objectifs : l'Union européenne, puissance normative. La régulation et l'incitation par le prix du CO_2 sont deux outils que l'Union européenne sait mobiliser depuis longtemps. Mais l'ampleur des transformations et l'urgence de construire la souveraineté énergétique européenne impliquent également de manier les outils de la puissance industrielle verte, notamment l'investissement.

Mobiliser la puissance de son marché intérieur
La contribution à l'atténuation du changement climatique de la France et de l'UE (seulement 1 % et 8 % des émissions mondiales) repose à 80% sur l'imposition de normes «bas-carbone» aux importations. L'UE étant le premier marché mondial, l'imposition de normes exigeantes aux importations permettrait à la fois de relocaliser certaines productions et d'influencer non pas 10 % mais plus de 60 % des émissions mondiales : Chine, Inde et autres pays émergents contraints de transformer leurs économies pour pouvoir exporter en Europe.
L'inverse de ce qui se produit aujourd'hui : les importations de fossiles directes et indirectes (ex. textile et acier d'Asie ou soja issu de déforestation) restent élevées, les pays exportant en Europe sont autorisés, donc incités, à dépasser les normes de pollution européennes.

Pourquoi la taxe carbone aux frontières adoptée par l'Union européenne n'est pas une mesure protectionniste ? Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) : adopté, fin 2022, par l'UE est le pendant de la réforme du marché carbone, fin 2022. Il couvre 6 secteurs

(acier, aluminium, engrais, ciment, électricité et hydrogène), qui pèsent 60 % des émissions de CO_2 industriels de l'Europe.[16]

Déforestation importée : un texte historique dont la portée reste à éprouver
L'adoption d'un règlement européen sur la déforestation importée le 6 décembre 2022 constitue une étape historique mais présente encore des lacunes. Entre 1990 et 2008, l'UE a importé et consommé 36 % des cultures et produits de l'élevage associés à la déforestation faisant l'objet d'échanges internationaux. Nous Européens sommes responsables de 36% de la déforestation.
Le caoutchouc, le papier imprimé, le charbon de bois et les produits dérivés de l'huile de palme ont été ajoutés à la liste initiale (composée de l'huile de palme, du soja, du cacao, du café, de la viande de bœuf et du bois). Le maïs ou le biodiesel ne sont pas inclus et feront l'objet d'une clause de revoyure dans deux ans. Cela suppose un effort important sur la traçabilité.
Ce règlement pour des chaînes d'approvisionnement exempts de déforestation est fondé sur des obligations de diligence raisonnable imposées aux acteurs économiques.

2-5 - Souveraineté numérique : Pour un Plan Schuman de la donnée

La Commission européenne vient de lancer le 9 janvier le premier cycle de coopération et de suivi pour la réalisation des cibles de la décennie numérique de l'Union européenne à l'horizon 2030. Si, dans le domaine du numérique, nous sommes confrontés aux enjeux de souveraineté, c'est parce que les Européens ont laissé le champ libre pendant plus de vingt ans aux géants américains de la Tech, qui ont imposé un jeu dont nous n'avons jamais compris les règles (lois de Moore et Metcalfe), parce que nous avons accepté qu'il n'y ait pas de règles du jeu (*Code is law*, le code est la loi).

Substituer nos lois à celles du numérique
Tout a commencé par la loi de Moore (la capacité technologique des microprocesseurs double tous les deux ans), qui explique l'avance technologique des Américains.
Plus tard, dans les années 2000, s'est ajoutée la loi de Metcalfe (la valeur d'un réseau est égale au carré de son nombre d'utilisateurs), à l'origine du Web 2.0 et de la naissance des plateformes géantes attirant les internautes dans leurs réseaux afin de monétiser leurs données (data). L'Europe constituant un marché hétérogène, les Européens n'ont malheureusement pas pu bénéficier des effets de réseau comme les Américains et les Chinois (Facebook, YouTube, TikTok, etc.).

Incapable de rivaliser sur ces deux lois numériques, l'Europe se réveille et décide d'imposer la seule loi qu'elle maîtrise : celle des États. Évitant ainsi le piège du "*code is law*", elle revient à un "*state is law*". La loi sur les services numériques ou Digital Services Act (DSA), la loi sur les marchés numériques ou Digital Markets Act (DMA) et la loi sur la gouvernance des données ou Data Governance Act (DGA) sifflent la fin de l'ère du laisser-faire et de la servitude numérique volontaire.
Thierry Breton:"*Tout ce qui est interdit dans l'espace physique sera aussi interdit dans l'espace online*".
Enfin, la Stratégie européenne en matière de données doit permettre à l'Union européenne de devenir un acteur de premier plan dans une société axée sur les données. La création d'un marché unique des données permettra la libre circulation de ces dernières au sein de l'UE et entre les secteurs, dans l'intérêt des entreprises, des chercheurs et des administrations publiques.

[16] Le MACF est une première mondiale, qui permettra à l'Europe de rester, sans naïveté, dans le jeu d'un multilatéralisme ouvert et coopératif pour avoir le maximum d'effet d'entraînement possible. Nouvelle frontière pour les politiques climatiques, le MACF est conçu comme un outil évolutif. En 2025, soit un an avant son entrée en vigueur effective, il sera étendu pour couvrir les biens transformés, comme la carrosserie ou les boîtiers de vitesses des voitures, de façon à éviter des risques de délocalisation de certaines industries. A la même date, la Commission européenne devra faire une proposition législative pour accompagner les entreprises fortement exportatrices qui verraient leur compétitivité mise à mal sur les marchés tiers.

Conclusion de la partie 2 - L'industrie ne peut pas se contenter de verdir le monde d'hier, elle doit aussi contribuer à l'invention du monde de demain[17]

« Face à l'urgence des défis écologiques, les industriels doivent d'abord, intensifier les efforts d'« éco-efficacité », c'est-à-dire la recherche de méthodes permettant de produire plus et mieux avec moins : moins de matières, d'énergie, de capital, mais aussi moins d'émissions de gaz à effet de serre, de pollutions, d'effets destructeurs sur le vivant.
La tâche est immense. Elle exige, dans certains cas, de véritables ruptures technologiques, comme pour la décarbonation des grands matériaux de base (acier et ciment notamment), qui représentent une part considérable des émissions.
Mais il y a un diable dans la boîte, qui s'appelle « l'effet rebond » : les progrès réalisés au niveau micro de l'offre sont souvent dépassés, au niveau macro de la demande. Le transport aérien est considérablement plus efficace qu'il y a trente ans, mais la demande a explosé, et l'impact global s'est aggravé. »
« Aucun secteur n'échappe à ce processus. »
Il n'y a donc pas d'autre choix que de passer par la case sobriété. En précisant que celle-ci ne peut pas se limiter à nos consommations individuelles : elle implique surtout de repenser nos modes collectifs d'organisation du temps et de l'espace, et les gaspillages structurels qui en résultent. L'exemple type en est, bien sûr, la dispersion de notre habitat dans de petits lotissements. »
« Mais il faut aller un cran plus loin dans l'analyse. Car on sait bien que la demande est, sur le moyen terme, profondément modelée par l'offre.
Or que s'est-il passé ? Les gains d'efficacité productive n'ont pas seulement induit l'envol de la demande. Ils ont été aussi « recyclés » dans une augmentation sans contrôle de la sophistication de nos produits, y compris les plus courants. Cela, au bout du compte, coûte très cher en ressources et en énergie.
Nous avons donc besoin de sobriété de conception, et pas seulement d'usage. Le meilleur exemple est celui de l'automobile, devenue au fil des années un objet de plus en plus complexe, impénétrable, alors même que les exigences de mobilité écologique appellent à l'évidence des véhicules plus simples, plus légers, moins chers, avec des fonctionnalités vraiment utiles.

L'industrie ne peut pas se contenter de verdir le monde d'hier, elle doit aussi contribuer à l'invention du monde de demain, en dialogue avec les designers et les artistes, avec les usagers de tous les milieux.
La renaissance industrielle dont nous avons besoin ne peut pas être purement technologique. Elle doit s'inscrire dans la réinvention culturelle de notre rapport au monde et au vivant.

3 – La dimension humaine Accompagner la grande transition des compétences professionnelles[18]

Les emplois verts et les emplois numériques connaissent de fortes pénuries de main d'œuvre. Face à l'ampleur et la vitesse de la double transition écologique et numérique, les compétences des actifs n'arrivent pas à suivre l'évolution des besoins des entreprises.
Nous parlons là des deux lames de fond qui bouleversent notre économie. Elles appellent, à l'évidence, à une grande transition des compétences pour des millions d'actifs, avec ou sans emploi, et celle-ci doit être mieux accompagnée. Dans le seul secteur automobile, la transition vers le véhicule électrique impose, selon la Commission européenne, de former et reconvertir 800 000 travailleurs d'ici à 2025.

---

[17] Le Monde 29 - 30 janvier 2023 - **Pierre Veltz.** Membre de l'Académie des technologies, il a écrit notamment « Bifurcations. Réinventer la société industrielle par l'écologie » (L'Aube, 2022)

[18] L'Economie Politique n°95 - 08/2022 - Mathis Dufour - Les impacts des transitions écologique et numérique sur les compétences, le travail et l'emploi.

Accompagner la grande transition des compétences relève d'une logique d'investissement social. Il s'agit de passer d'une approche essentiellement réparatrice à une approche préventive de mise en capacité des actifs pour des transitions choisies et non subies.
Investir massivement dans l'adaptation des actifs à cette double transition est porteur d'un triple dividende :

- des emplois de qualité,
- une économie plus compétitive grâce à une main d'œuvre plus qualifiée
- une cohésion sociale et territoriale renforcée.

Voici quelques pistes articulées autour de 5 axes d'action.

1 - Reconnaître et valoriser les compétences de tous les actifs
Pour évoluer vers une « société apprenante », nous devons promouvoir une « société de la reconnaissance ». C'est pourquoi le premier axe d'action concerne la reconnaissance et la valorisation des compétences de tous les actifs.

C'est déjà l'enjeu de la validation des acquis de l'expérience (VAE), lancée dès 2002. Mais avec moins d'un actif pour mille qui en bénéficie chaque année, nous sommes très loin du dispositif de reconnaissance à large échelle dont nous avons besoin aujourd'hui. La VAE doit être réinventée et généralisée, pour rendre notre société plus apprenante et plus inclusive.

2 - Former aux compétences de la transition écologique et numérique tous les actifs concernés
Personne n'a aujourd'hui de vision documentée des conséquences concrètes de la transition écologique et numérique sur l'emploi et les compétences.
C'est la raison pour laquelle a été créée en 2015 la Grande école du numérique, afin d'assurer une meilleure visibilité sur l'offre de formations au numérique et d'en faciliter l'accès (malgré son nom, ce n'est pas une école ni un organisme de formation, elle ne forme pas elle-même). Cependant, son rôle reste limité et ne couvre pas le champ de la transition écologique, qui devrait faire l'objet d'un dispositif particulier.
A l'évidence, les formations classiques ne suffiront pas à elles seules à répondre aux besoins. Il est donc essentiel de mobiliser de nouvelles modalités de développement des compétences, dont la Formation en situation de travail (Fest). Son développement devrait être accéléré, avec l'objectif d'en faire bénéficier l'ensemble des salariés concernés par ces transitions.

3 – Faciliter les parcours et les reconversions vers les métiers verts et numériques
Chaque année, 20 % des actifs, soit près de 5 millions de personnes, changent d'emploi. Une part minime d'entre eux bénéficient de conseils. La demande, énorme, est mal couverte.
C'est pourquoi le Conseil en évolution professionnelle (CEP) a été instauré en 2014 et enrichi en 2018. Il donne, gratuitement, le droit à chaque actif de faire le point sur sa situation et son projet professionnel. Or, les premiers bilans du CEP révèlent plusieurs difficultés. La connaissance du dispositif par les actifs est encore faible et l'offre insuffisante puisqu'au total il n'y a que 100 000 bénéficiaires par an, soit seulement 0,3 % des actifs ! Enfin, le ciblage est perfectible, le taux de recours étant deux fois plus faible chez les travailleurs peu qualifiés que chez les qualifiés, en particulier chez les séniors.

4 - Renforcer le dialogue social sur l'adaptation des compétences
La transition écologique, et surtout la transition numérique, ne modifient pas seulement le contenu des emplois et des compétences mais aussi l'organisation et les conditions du travail, ainsi que les relations entre travailleurs et employeurs. Il importe donc d'améliorer la temporalité et la qualité du dialogue social pour que les partenaires sociaux jouent pleinement leur rôle au service de l'emploi, des compétences et des droits des salariés.

Il serait possible de conditionner une partie des crédits publics à l'innovation et à la réindustrialisation – les 34 milliards d'euros de France 2030 – à l'investissement dans le capital humain.
Les Contrats à impact social (ou *social impact bonds*) constituent un autre levier intéressant mais encore peu exploité pour financer les projets de transition écologique ou numérique à fort impact social, ils méritent d'être utilisés à plus large échelle, et les pouvoirs publics, comme la Caisse des dépôts, Bpifrance ou les grandes collectivités locales ont un rôle à jouer en la matière.

5 - Coordonner l'action publique et sécuriser son efficacité
La mesure qui mobiliserait le plus de ressources est, de loin, la dotation individuelle de transition (10 000€). Pour donner un premier ordre de grandeur, en faisant l'hypothèse d'un ratio d'environ 10-15 % d'emplois détruits à horizon de dix ans par la transition numérique et 2-3 % pour la transition écologique, soit 3 à 6 millions d'emplois détruits d'ici dix ans, un taux de recours à la dotation de l'ordre de 20 à 30 %, conduirait à entre 500 000 et 1,5 millions de bénéficiaires, soit un investissement entre 5 et 15 milliards sur dix ans.
Cela peut paraître beaucoup mais c'est à rapporter aux 15 milliards d'euros sur cinq ans du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), lancé en 2017 pour aider au retour à l'emploi de 2 millions de personnes.

Il serait bienvenu de prolonger le dispositif de pilotage du PIC et de le renforcer pour en faire une agence France transitions inclusives. Sa mission serait de coordonner l'ensemble des acteurs et des moyens publics au service de l'ardente nécessité d'accélérer l'adaptation de la population active à la transition écologique et numérique et, dans une perspective d'inclusion professionnelle pour tous, de veiller à ce que chaque actif y trouve sa place.

Conclusion

J'ai choisi de traiter la question de la réindustrialisation en me focalisant sur sa dimension européenne. **Si je l'avais traitée en me focalisant sur la dimension française, j'aurais pu garder à peu près 80% de ce que je vous ai raconté, en soulignant le rôle positif qu'a joué notre Président pour réarmer l'Europe.**
En outre, je considère que l'exécutif macroniste a maintenu le volet compétitivité-coût de la politique industrielle fondée par Hollande et Ayrault sur la base du rapport Gallois, par exemple en réduisant les impôts à la production, qui concernent d'abord l'industrie. Et il a développé de manière efficace le volet financier autour de la BPI, du capital-risque et du plan France 2030.
Mais son choix de renforcer une « stratégie de ruissellement », marqué par la baisse du taux de l'Impôt sur les sociétés et une redistribution fiscale en faveur des riches, est porteur d'un énorme coût politique en termes de cohésion sociale et de mobilisation de toutes les énergies de notre pays.
Il a abandonné le volet pacte social (Gallois prévoyait par exemple 1/3 de représentants des salariés au CA des sociétés de plus de 5000 personnes) et n'a pas prolongé l'effort d'investissement et de dialogue social. Ses réformes du travail ne vont pas dans le bon sens, comme le montre la très forte tension en cours sur la réforme des retraites.
C'est d'autant plus dommage qu'il ne saisit pas combien les salariés sont en train de reprendre du pouvoir par rapport aux employeurs, du fait des pénuries d'actifs et de compétences, et combien est nécessaire l'évolution des pratiques de management. Si un million d'emplois ont été créés depuis 2 ans, c'est que les employeurs ont compris qu'il fallait qu'ils retiennent durablement leur main d'œuvre.
Enfin, on peut interroger l'efficacité de cette stratégie du ruissellement, car elle entraine un désarmement des services publics nécessaires à la réindustrialisation je suis très inquiet pour l'évolution du système éducatif, déstabilisé par les réformes Blanquer, sous-financé, et privé des moyens d'accompagner nos jeunes, la principale richesse de notre pays, dans le développement de leurs savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Je pense notamment aux collèges (suppression très malencontreuse de la technologie en 6ème), aux lycées professionnels (baisse des heures d'enseignement général), aux lycées d'enseignement général et technologique (effet profondément déstabilisant des réformes du lycée, du bac et de Parcoursup, avec, par exemple une baisse des effectifs en classes préparatoires) mais aussi à l'enseignement supérieur et à la recherche.
Il n'y a pas d'industrie possible sans jeunes bien formés et mobilisés pour transformer notre monde, pour le rendre plus juste et plus habitable.

Questions réponses
Il y a des hétérogénéités fortes dans la zone Euro. La réindustrialisation est-elle possible en France ?

Il y a une articulation entre la politique industrielle européenne qui passe par des plans, des financements. Elle ne se mettra en place que si les Etats y participent. Par contre il y a des enjeux sur les relations entre France et Allemagne. Il existe déjà quelques coopérations qu'il faut développer en particulier sur la défense. Il y a des enjeux communs sur la chimie, la pharmacie, l'automobile… Ne pas être pro-européen conduit à une impasse en ce moment.

L'Europe accélère une fois de plus avec la crise. La complexité du fonctionnement européen n'est-elle pas un frein ? Ne faut-il pas accepter d'avancer à plusieurs vitesses ?

Oui. Il y a déjà des coopérations renforcées entre certains pays, c'est rendu possible par les traités, par exemple en matière de brevets. Et il y a l'Euro, en principe tout pays membre de l'UE doit entrer dans la zone euro, mais ce n'est pas encore le cas, soit parce que les conditions ne sont pas réunies (Roumanie, Bulgarie), soit par absence de volonté de l'Etat concerné, la Suède par exemple. Concernant l'espace Shengen, la Roumanie et la Bulgarie n'en font pas encore partie alors que la Suisse, l'Islande et la Norvège, elles, en font partie. Dans un discours, Scholtz indique qu'il est favorable à réduire les domaines où l'unanimité est indispensable. C'est une bonne nouvelle.
Par ailleurs, dans le processus actuel, j'ai le sentiment qu'il y a une fluidité de travail. Il reste des conflits. Dans la commission l'équilibre entre Margrethe Vestager (concurrence et numérique) et Thierry Breton (marché intérieur). Il commence à y avoir une bonne coopération entre Scholtz et Macron. Les 60 ans du traité de l'Elysée ont permis des avancées, même s'il reste bien sûr des désaccords, par exemple sur le marché de l'électricité.
L'espace de discussion s'ouvre. La Hongrie n'a pas réussi à bloquer les évolutions. L'accès à l'argent communautaire (5 à 6 % du PIB) fait fléchir Orban, il n'a pas été en mesure de bloquer certaines décisions impliquant l'unanimité. Il a accepté des choses sur l'état de droit sur la justice (leur mise en œuvre est à surveiller). La pandémie puis la guerre en Ukraine ont permis de faire passer des choses.

Une intervention reçue par mail en fin de rencontre :
Tu indiques +24% de nouvelles entreprises en France, mais les auto-entrepreneurs (qui sont des travailleurs mis à leur compte) et les micro-entreprises sont -elles comptabilisées dans ce chiffre ?

Oui et cela relativise bien sûr le chiffre de 1 million, mais pas son évolution : + 24%.

A ma connaissance, la souveraineté des Etats peut être en partie mutualisée dans des traités (de l'Union européenne, de la zone Euro, Schengen).

C'est le cœur du fonctionnement de l'UE, qui exerce certaines compétences de manière exclusive (par rapport aux Etats membres) : marché intérieur (aides publiques, concurrence, contrôle des fusions, politique commerciale, etc.). On peut parler de mutualisation de la souveraineté des Etats, ou de son partage. Je préfère dire exercice de la souveraineté à plusieurs échelles en partant de la souveraineté de chaque citoyen. A noter que la seule institution clairement fédérale est la BCE.

Les directives de l'Union européenne après accord entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des ministres européen sont transposables dans le droit des pays membres (généralement dans les 2 ans qui suivent la parution au Journal Officiel de la Communauté Européenne).
Là encore, c'est au cœur du fonctionnement de l'UE. L'UE est une source de droit autonome qui s'appuie sur les **règlements**, d'application directe dans tous les pays membres (par exemple les normes sanitaires, environnementales, techniques), et les **directives** qui doivent être transposées dans un délai de 2 ans (c'est-à-dire traduites en droit interne de chaque pays, avec contrôle de la commission). Il y a aussi ce qu'on appelle le droit dérivé issu de la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE (CJUE de Luxembourg), à ne pas confondre avec la Cour Européenne des droits de l'homme, qui siège à Strasbourg et qui garantit l'application de la *Convention européenne des droits de l'homme*, adoptée le 4 novembre 1950 pour les 800 millions de citoyens des 46 membres du Conseil de l'Europe (dont l'Ukraine et la Géorgie, mais pas la Russie !).

Le dernier exemple en date de la puissance normative de l'UE est l'affaire des Néonicotinoïdes : la France n'autorisera plus l'usage du pesticide dans les champs de betteraves sucrières.
Par son arrêt du 19 janvier, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé illégales les dérogations octroyées pour l'usage des pesticides interdits, lorsque ceux-ci sont appliqués en traitement préventif des semences – comme c'est le cas pour les néonicotinoïdes sur la betterave. Le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, a pris acte de cet arrêt, presqu'avec soulagement. Il a déclaré le 23 janvier qu'il n'y aurait plus de dérogation pour l'usage de ces insecticides sur les semences de betterave. *« Je n'ai aucune intention de balader les agriculteurs et en particulier ceux qui sont inquiets »*, a déclaré le ministre lors d'un point presse à Paris. Le gouvernement ne proposera donc pas une *« troisième année de dérogation sur l'enrobage des semences de betteraves, c'est terminé pour cet élément-là. »*. C'est une illustration classique du jeu de rôle entre un gouvernement faible qui n'ose pas s'opposer à la FNSEA, l'UE qui prend ses responsabilités, et la CJCE qui, saisie par des associations, applique le droit. J'y vois, pour ma part, une manifestation de la souveraineté d'un certain nombre de citoyens français qui ont fait jouer cette souveraineté dans le cadre complexe de l'UE et de ses rapports avec les Etats membres, au bénéfice du vivant et de la biodiversité.

Nous devons sans doute envisager d'aller vers une Europe plus fédérale, mais est-ce possible avec les forces réactionnaires et nationalistes que nous voyons se développer partout en Europe ? C'est sans doute la grande question des prochaines élections européennes de 2024, alors préparons-nous pour informer nos concitoyens sur ce que fait déjà l'Union européenne et les enjeux pour notre avenir dans un monde globalisé !

C'est exactement cela. J'ai essayé de montrer que l'UE représente pour les citoyens européens le cadre politique dans lequel ils peuvent déployer une souveraineté qui dépasse le niveau national et permet de peser sur les enjeux décisifs des décennies à venir pour notre planète et pour l'humanité. Excusez du peu : contrôle du climat, respect de la biodiversité, progrès social, démocratie, droits humains, affirmation d'un multilatéralisme à même de construire des relations pacifiques entre les Etats, les peuples et les humains. **L'UE deviendra ce que les forces politiques qui soutiennent cette vision parviendront à réaliser contre leurs adversaires, intérieurs (souverainistes étroitement nationalistes), et extérieurs (pays autoritaristes).**

Pour mettre en oeuvre les objectifs européens de réindustrialisation avec plus de justice sociale (le socle européen des droits sociaux), de lutte contre le réchauffement climatique (que tu appelles fort

justement la bifurcation écologique) et la digitalisation de la société, comment l'UE peut le faire avec les institutions actuelles ?

Outre son marché intérieur (le plus important du Monde), l'UE dispose déjà de moyens puissants, en particulier normatifs, et, de plus en plus, budgétaires.
Voici quelques extraits du site de L'UE.

Concernant *le socle européen des droits sociaux*
« Une économie au service des personnes
25 janvier 2023 – La Commission présente une initiative visant à renforcer et à promouvoir le dialogue social, pierre angulaire de l'économie sociale de marché européenne. Le dialogue social est un principe clé du socle européen des droits sociaux, et cette initiative propose des actions pour lui permettre de prospérer au niveau national et de promouvoir la participation des partenaires sociaux au niveau de l'UE.
Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux
Le plan d'action définit des initiatives concrètes visant à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux. Il propose de grands objectifs pour l'UE d'ici à 2030.
Le socle européen des droits sociaux est un ensemble de 20 grands principes et droits essentiels au développement de marchés du travail et de systèmes de protection sociale qui soient équitables et fonctionnent bien.
Le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux convertit ces principes en actions concrètes au bénéfice des citoyens. Il propose également de grands objectifs que l'UE devrait avoir réalisés d'ici 2030. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux est une responsabilité partagée des institutions de l'UE, des autorités nationales, régionales et locales, des partenaires sociaux et de la société civile. »

Concernant la stratégie industrielle pour l'Europe
« L'Europe entame sa transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique. La stratégie industrielle européenne vise à faire en sorte que l'industrie européenne puisse jouer un rôle de précurseur dans cette nouvelle ère.
Le 10 mars 2020, la Commission jetait les bases d'une stratégie industrielle à même de soutenir la double transition vers une économie verte et numérique, de rendre l'industrie européenne plus compétitive à l'échelle mondiale et de renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe.

« Un pacte vert pour l'Europe
Notre ambition: être le premier continent neutre pour le climat
Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le reste du monde. Pour relever ces défis, le pacte vert pour l'Europe transformera l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant:
- la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050,
- une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources,
- que personne n'est laissé de côté.

Le pacte vert pour l'Europe est également notre ligne de conduite pour sortir de la pandémie de COVID-19. **Un tiers des 1 800 milliards d'euros** d'investissements du plan de relance NextGenerationEU et le budget septennal de l'UE financeront le pacte vert pour l'Europe.
La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à **adapter les politiques** de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité **en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030** par rapport aux niveaux de 1990. »

« Industrie et pacte vert pour l'Europe
Une stratégie industrielle pour une Europe compétitive, écologique et numérique
Le pacte vert pour l'Europe est la **nouvelle stratégie de croissance de l'UE**. Elle vise à faire de l'Union une société plus juste et plus prospère, dotée d'une économie moderne, compétitive et

efficace dans l'utilisation des ressources, sans émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici au milieu du siècle. L'objectif principal est de tirer parti du potentiel considérable des marchés mondiaux en matière **de technologies à faibles émissions et de produits et services durables** afin de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Toutefois, la réalisation d'une économie circulaire et neutre pour le climat nécessite l'engagement plein et entier des acteurs de l'industrie. Toutes les chaînes de valeur industrielles, y compris les secteurs à forte intensité énergétique, auront un rôle essentiel à jouer.
La nouvelle stratégie industrielle permettra à l'Europe **d'effectuer la double transition écologique et numérique et de devenir encore plus compétitive à l'échelle mondiale**. Elle aidera l'industrie à réduire son empreinte carbone en proposant des solutions technologiques propres et abordables et en développant de nouveaux modèles d'entreprise.»

« Un système alimentaire sain, pour chacun de nous et pour la planète
Le lien existant entre une population, des sociétés et une planète en bonne santé place les systèmes alimentaires durables au cœur du pacte vert pour l'Europe, la stratégie de croissance durable et inclusive de l'UE. Ce pacte vise à stimuler l'économie, à améliorer la santé et la qualité de vie des personnes, ainsi qu'à préserver la nature.
Le système agricole et alimentaire européen, soutenu par la politique agricole commune, est déjà une référence à l'échelle mondiale en matière de sûreté et de sécurité de l'approvisionnement, ainsi que de nutrition et de qualité. Il doit maintenant également constituer la norme mondiale en matière de durabilité. Le passage à un système alimentaire durable peut apporter des avantages environnementaux, sanitaires et sociaux et permettre des gains économiques plus équitables. La reprise après la pandémie nous placera sur une trajectoire durable.
Les objectifs de l'UE sont les suivants :

- assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité;
- réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE;
- renforcer la résilience du système alimentaire de l'UE;
- mener la transition mondiale vers une durabilité compétitive, de la ferme à la table.

Stratégie «De la ferme à la table»
Rendre la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE plus durable, de la ferme à la table: pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. »

***

Prochaines rencontres du Club Convaincre :

Forum à distance le 7 février à 18 h 30 : La gauche dans quel état. Et si les fractures laissaient passer la lumière animé par Michel Weill.
Forum à distance le 14 février à 18 h 30 : Projet retraite, quels regards sur 3 mois de débats et de mobilisation animé par Jean Paul Kovalevsky.
Conférence le 1er Mars de Renaud Payre sur la politique logement de la Métropole

Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site http://www.convaincre-rhone.fr/